



*Construisons ensemble, l'action sociale d'aujourd'hui et de demain*

Le mot de la Présidente

- L'actualité nationale
- L'actualité départementale
- L'actualité de l'UDCCAS 62
- Calendrier
- Formation



## Le mot de la Présidente



L'arrivée de l'été marque la fin d'une année bien remplie pour notre Union départementale : déclinaison de la convention avec le Département, renouvellement et formalisation de partenariats, arrivée d'un premier collaborateur et surtout reprise de nos actions d'animation auprès des adhérents, sur l'ensemble du territoire, qu'il s'agisse de réunions techniques (accompagnement des bénéficiaires du RSA, logement, maintien à domicile, santé...) ou statutaires (conseils d'administration et assemblée générale). Le recul de la

pandémie aura permis qu'on se retrouve en présentiel et je dois avouer que cela a été un vrai bonheur pour nous tous ! L'heure est au repos et au ressourcement avant une rentrée qui sera sans nul doute elle aussi bien chargée...

Plus que jamais, l'Union départementale a besoin du soutien de ses adhérents, tout autant que de la mobilisation de ses administrateurs, pour asseoir sa place comme acteur incontournable du débat et des réflexions engagées autour des politiques sociales dans notre département. D'autant plus cette année où nous allons fêter les 20 ans de notre Union, occasion de vous convier toutes et tous à une journée de célébration, le 19 octobre prochain sur le site emblématique du 9-9bis à Oignies (l'invitation vous parviendra prochainement).

Alors à vos agendas et d'ici là, bel été à chacun d'entre vous !

Annie Adancourt, Présidente de l'UDCCAS du Pas-de-Calais

### **Modifications apportées par la loi 3DS**

La loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant simplification modifie l'état du droit en matière d'action sociale intercommunale. D'une part, elle autorise la conduite d'expérimentations, spécifiquement dans le champ de l'amélioration de l'accès aux droits, sur des territoires ne correspondant pas nécessairement au périmètre de l'EPCI doté d'une compétence « action sociale d'intérêt communautaire ». L'expérimentation peut s'opérer sur un territoire infracommunautaire ou mobiliser plusieurs intercommunalités (article 133 de la loi). L'article 141 autorise quant à lui le transfert de compétences sociales des communes vers l'intercommunalité en dehors de la notion d'intérêt communautaire, assouplissant et élargissant ainsi le champ des transferts possibles des CCAS vers le CIAS (article L.123-4-1 du code de l'action sociale et des familles).

### **Situation des EHPAD**

Après avoir déploré dans son rapport remis en février dernier « les faiblesses structurelles » des EHPAD, la Cour des comptes, dans une étude remise à la commission des affaires sociales du Sénat, formule des préconisations pour « un nouveau modèle à construire ». En particulier, elle évalue à 1,3/1,9 milliards d'euros l'investissement supplémentaire nécessaire pour adapter l'offre, améliorer la prise en charge des résidents et remédier aux disparités territoriales. La Cour pointe également le manque de personnels soignants et dénonce l'absence de médecin coordonnateur à temps plein dans 50% des établissements. Pour y répondre, elle propose de mettre fin à la distinction des dépenses soins et dépendance et de confier le financement à titre exclusif aux ARS. Autres propositions : harmoniser les critères d'évaluation du degré de dépendance et du besoin en soins, élargir le recours au « tarif global » des soins pour faciliter le recours au médecin salarié plutôt qu'à la médecine de ville ou encore renforcer la démarche qualité.

[Cliquez ici pour consulter le rapport sénatorial](#)

### **Décret relatif au financement des SAAD**

Le décret du 28 avril 2022 fixe les modalités de mise en oeuvre de la dotation complémentaire qualité pouvant être allouée aux services d'aide et d'accompagnement à domicile. Elle sera attribuée sous forme d'appel à candidatures lancé par le Conseil départemental, sur la base de critères nationaux qui pourront être complétés par des critères locaux propres à chaque département. Le décret fixe également les modalités de compensation de cette dotation par la CNSA auprès des départements qui doit s'opérer à hauteur de 100 % de la charge supplémentaire. Cette dotation a vocation à intégrer les CPOM, lors de leur renouvellement ou via un avenant pour ceux en cours.

[Cliquez ici pour consulter le décret](#)

### **Bascule dans le cadre B des aides-soignants territoriaux**

Sollicitée par certains adhérents sur les modalités d'application du décret créant le cadre B des auxiliaires de soins territoriaux, notamment sur la question de savoir s'il s'appliquait également aux agents exerçant des fonctions administratives et de gestion (en SSIAD notamment), l'UDCCAS, par l'intermédiaire du sénateur Jean-Pierre Corbisez, a sollicité le cabinet du Ministre de la Fonction Publique. Ce dernier a précisé en retour que le passage en catégorie B intervient au bénéfice de l'ensemble des auxiliaires de soins relevant de la spécialité aide-soignant, indépendamment du poste occupé et du lieu d'exercice des missions. Le fait que certains d'entre eux exercent des missions administratives n'impacte pas leur passage en catégorie B, dans la mesure où la collectivité les a laissés dans leur cadre d'emplois d'origine et ne leur a pas proposé une intégration ou un détachement dans un autre cadre d'emplois.

**S'agissant de l'augmentation de la rémunération des aides à domicile suite à la conférence des métiers (voir lettre d'informations n°3), une précision importante : cette augmentation demeure facultative et nécessite donc pour être mise en oeuvre une délibération de la collectivité ou de l'établissement public employeur. Le décret matérialisant cette revalorisation prévoit l'octroi d'une prime équivalente à 49 points majorés correspondant à 229,61 € bruts. Le Conseil départemental a adressé aux gestionnaires un courrier précisant ces éléments.**

[Téléchargez le courrier du Président du département du Pas-de-Calais](#)

## **Actualités départementales**

### **Retour sur le Comité stratégique des inégalités de santé du 28 avril**

Après un point d'actualité présenté par le commissaire régional à la lutte contre la pauvreté (lancement de l'appel à projets sur le contrat d'engagement des jeunes, qui comporte un volet important sur la santé, et information sur l'impact fort de la période de crise sanitaire sur les problématiques de santé mentale), la parole a été donnée à quatre des lauréats de l'appel à projets 2021 sur la réduction des inégalités de santé. L'Assurance Maladie s'est ensuite livrée à une présentation des dispositifs mis en place pour lutter contre le non-recours aux soins : la question financière apparaît toujours comme le premier motif de renoncement aux soins et l'Assurance Maladie a lancé un appel aux acteurs locaux pour obtenir leur contribution au repérage des personnes sans couverture santé. La séance s'est achevée par un point d'étape du déploiement des dispositifs mobiles « d'aller vers » et de la mesure 9 des Assises de la Santé mentale (recrutement pérenne de psychologues en structures d'hébergement et accueils de jour).

### **Comité technique FSL du mois de mai**

Après l'analyse et l'examen des dossiers individuels de mobilisation du Fonds travaux, c'est le territoire du Ternois qui a fait l'objet d'une présentation détaillée : 121 communes couvertes pour une Maison des solidarités dotée de 50 agents. S'agissant de la mobilisation du FSL, la MDS constate une baisse des sollicitations depuis plusieurs années, alors même que les besoins sont réels, notamment avec un parc privé très important. L'accent est mis sur les difficultés de repérage des ménages concernés et sur une relative méconnaissance des dispositifs. Le dernier temps de la réunion a été consacré à un bilan de l'animation du schéma territorial d'accueil et d'hébergement des gens du voyage par la Sauvegarde : actions de médiation (sur les aires d'accueil, en cas d'occupation illicite ou à l'occasion d'achat de terrains), veille juridique, diagnostics auprès des familles, organisation de consultations sur les projets d'habitat adapté et programmation des grands passages l'été. Sur la question de la sédentarisation des gens du voyage, 10/15 relogements sont effectués chaque année, avec un taux de maintien dans le logement de l'ordre de 80 à 85 %.

### **Dispositif de la Carsat « Vivons retraite »**

Afin de préparer et de vivre au mieux cette étape importante de la vie qu'est le passage à la retraite, la CARSAT des Hauts de France développe une offre d'accompagnement pour toutes les personnes qui le souhaiteraient, une offre multiple, personnalisée et gratuite. Cette offre se décline autour des deux phases importantes que sont la préparation du dossier retraite et celle de la vie en tant que retraité.



Sur le premier volet, il s'agit d'abord de la mobilisation de toute l'information utile, de portée générale, accessible via différents supports en fonction des attentes de chacun : site internet de la Carsat, plateforme téléphonique du 3960 ou encore accueil chez les partenaires (Relais France Services et Centres sociaux). Il s'agit ensuite de la possibilité d'un accompagnement plus individualisé lors de rendez-vous ou encore de la participation à des réunions collectives d'information. Ces dernières, proposées en format dématérialisé et animées par un expert de la Carsat (« Comprendre mon relevé de carrière

», « Comment fixer mon âge de départ à la retraite » et « Connaître et utiliser les services en ligne de l'Assurance Retraite »), pourront, dans le cadre de la convention UDCCAS/Carsat, se décliner en format présentiel.

Sur le second volet, les jeunes retraités ont la possibilité de participer à deux types d'ateliers : « Bienvenue à la retraite » et « Autonomie numérique ». Les ateliers « Bienvenue à la retraite » sont organisés en petits groupes, en proximité, via le réseau des centres sociaux partenaires de la Carsat. Animés par des professionnels, ils ont pour objet de délivrer des conseils et de présenter les bonnes pratiques pour envisager sereinement le passage à la retraite. Cinq cycles d'ateliers thématiques (prévention santé, bien-être, projection dans de nouvelles activités, nutrition et numérique) sont ainsi proposés avec l'avantage de retrouver à chaque fois les mêmes participants, afin de créer une véritable dynamique collective et de favoriser des échanges en confiance. Les ateliers Autonomie numérique sont également organisés via les Centres sociaux partenaires et sont destinés à toute personne jeune retraitée, désireuse de se familiariser avec l'utilisation des outils informatiques, dans une approche simple et pragmatique : utilisation des outils numériques, découverte des équipements (tablette, smartphone, ordinateur) et mobilisation de ces outils numériques dans une logique de préservation du lien social. Il s'agit cette fois de cycles de 15 à 20 ateliers (« S'informer sur internet », « Communiquer via email et réseaux sociaux », « Savoir utiliser le sites administratifs », « Sécurité et informatique », etc.), de deux heures maximums chacun, répartis sur plusieurs semaines, toujours en appui sur des groupes permanents.

Enfin, l'offre se complète, pour les plus rompus au numérique, de la possibilité d'accéder à une plateforme dématérialisée : NEOPPY, développée par des professionnels de la vie à la retraite, de la santé et de la prévention. Une fois inscrites, les personnes pourront profiter de nombreux contenus sous forme de conseils personnalisés, d'informations pratiques ou d'accès à des activités, le tout dans le cadre d'une communauté d'utilisateurs permettant les échanges. Au-delà de ces fonctionnalités de base, la plateforme met à disposition des outils dynamiques, comme des autotests (sur l'alimentation, le sommeil, l'activité physique, etc.), permettant d'établir des bilans simples et rapides, et d'en faire le suivi. La plateforme offre enfin un véritable parcours en ligne, lui aussi personnalisé, afin d'aborder la retraite sous tous ses aspects.

[Cliquez ici pour prendre connaissance de cette offre](#)

## **Actualités de l'UDCCAS**

### **Convention UDCCAS/Département : présentation du Logement d'abord**

Retenu dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt lancé par l'Etat, le Département du Pas de Calais déploie ce dispositif partenarial basé sur la conception du logement comme premier facteur d'insertion. Il repose sur un accompagnement adapté, modulable et pluridisciplinaire. Les personnes concernées sont les personnes sans domicile ou connaissant des difficultés multiples susceptibles de mettre en péril leur accès ou leur maintien dans le logement : cumul de problématiques sociales ou de santé (parentalité, addictions, gestion budgétaire...), jeunes en grande vulnérabilité, ménages en situation d'expulsion, personnes isolées en situation de marginalité, personnes victimes de violences intrafamiliales, personnes en situation de handicap psychique, etc.

Concrètement, le Plan Logement d'abord repose sur 5 plateformes territoriales pouvant être mobilisées par l'ensemble des acteurs sociaux, notamment par les CCAS/CIAS. L'accompagnement social mis en place par le Département repose sur 3 grands principes : la pluridisciplinarité et la pluralité des réponses apportées, placées aux mains d'un référent coordonnateur, le respect du rythme du ménage et de son projet en s'appuyant sur les compétences des personnes et la modularité de l'accompagnement qui doit rester souple pour pouvoir s'adapter à chaque situation. L'objectif est de fluidifier et d'accélérer l'accès au logement des personnes à la rue afin également de désengorger les centres d'hébergement d'urgence pour leur redonner leur vocation initiale consistant à assurer un accueil d'urgence et temporaire.

Pour mobiliser la plateforme et/ou obtenir des informations sur le dispositif :

<p><b>Coordinateur plateforme de Lens-Hénin – Quentin LE MATT</b> 03.21.70.71.00 - 06.48.71.29.98 <a href="mailto:quentinlematt@apsa62.fr">quentinlematt@apsa62.fr</a></p>	<p><b>Coordinatrice plateforme de l'Artois – Stéphanie VERDONCK</b> 06.68.73.36.60 <a href="mailto:lda.artois@habitat-insertion.fr">lda.artois@habitat-insertion.fr</a></p>
<p><b>Coordinateur plateforme du Boulonnais - Jean-Hugues DANGLA</b> 06.66.24.92.32 <a href="mailto:jh.dangla@epdahaa.fr">jh.dangla@epdahaa.fr</a></p>	<p><b>Coordinatrice plateforme de l'Audomarois – Anne DEPATY</b> 07.60.33.35.50 <a href="mailto:anne.depaty@mahra-letoit.fr">anne.depaty@mahra-letoit.fr</a></p>
<p><b>Coordinatrice plateforme du Montreuillois – Justine TALAGA</b> 06.23.13.73.76 <a href="mailto:lda.montreuillois@fiac-berck.fr">lda.montreuillois@fiac-berck.fr</a></p>	

## Partenariat UDCCAS/CARSAT

### Retour sur le comité plénier et présentation de l'Observatoire des fragilités

Après la formalisation du partenariat à l'automne 2021 avec l'ensemble des UDCCAS des Hauts de France, la CARSAT a organisé le 23 juin dernier un premier comité de suivi plénier. Cette réunion a permis de présenter l'état d'avancement des axes de partenariat communs ainsi que les réalisations propres à chaque union départementale : meilleure connaissance réciproque des acteurs, réunions d'information sur les offres de services de la Carsat, formations des agents des CCAS, promotion du numérique, définition des canaux et modes de communication privilégiés entre les CCAS et la Carsat, etc. Autant de chantiers qui ont vocation à faciliter l'accès aux droits et le repérage des personnes fragiles.

La Carsat met d'ailleurs à disposition de ses partenaires un outil de repérage et d'identification des fragilités, au travers de l'Observatoire des fragilités, mobilisable notamment à l'appui des démarches d'analyse des besoins sociaux. Construit sur une base de 200 indicateurs (critères économiques, santé, isolement...), il permet, par leur analyse combinée, d'identifier les problématiques propres à chaque territoire, à partir également des acteurs présents et des actions conduites. Les données sont accessibles via des cartographies ciblant les territoires prioritaires au regard des logiques de prévention santé/social et des risques liés au vieillissement. La consultation permet aussi un accès direct aux tableaux de bord thématiques des différents indicateurs (accès aux droits, aides individuelles, action collective, service social...). Des webinaires de présentation devraient prochainement être programmés pour permettre aux agents des CCAS/CIAS/EPCI d'en découvrir les contenus et fonctionnalités.

## Participation au comité départemental de l'inclusion bancaire

Ce comité s'est réuni le 28 juin 2022. Après la présentation de la nouvelle Correspondante Inclusion Financière pour le Pas de Calais, la Banque de France a révélé les chiffres départementaux concernant les dispositifs centraux que sont la procédure de surendettement, le droit au compte et l'inscription sur les fichiers des incidents de remboursement des crédits ou des interdits bancaires. Sur le surendettement, après la baisse régulière constatée depuis plusieurs années, les demandes semblent repartir à la hausse, le Pas de Calais présentant toujours, pour l'ensemble des dispositifs, des indicateurs plus lourds au regard des taux régionaux ou nationaux. Après un échange entre les participants sur les chiffres présentés et leur perception de l'évolution de la situation des ménages fragiles, la Banque de France a mis en exergue les principaux éléments (constats et recommandations) du rapport annuel de l'Observatoire de l'inclusion bancaire : détection des personnes fragiles, efficacité des outils déployés, développement de la prévention, information et accompagnement des publics... A noter sur le droit au compte, la suppression depuis mars 2022 de l'exigence d'une lettre de refus d'ouverture de compte de la part d'une banque pour pouvoir le mobiliser : justifier du dépôt d'une demande d'ouverture suffit désormais. Enfin, un point d'actualité a été fait sur la bancarisation des réfugiés ukrainiens.

## Retour sur les réunions d'information consacrées au logement.

Deux réunions territoriales ont été organisées au final et ont réuni une soixantaine de participants. Elles ont été rythmées par les interventions successives des principaux acteurs et partenaires que sont le Département, le SIAO et les correspondants solidarité des fournisseurs d'énergie EDF et Engie. L'objectif était de balayer les principaux dispositifs pilotés par chacun des acteurs, de rappeler leur principe et modalités d'activation et de faire un point d'actualité sur chacun d'eux. Les échanges ont été riches, les participants ayant pu demander toutes les précisions utiles et exposer des cas concrets pour ébaucher des axes de réponses et obtenir des solutions concrètes et opérationnelles. Un accueil très positif et une véritable utilité pour ce type d'initiatives qui incitent l'Union départementale à en imaginer de nouvelles sur d'autres sujets...

Dans le cadre de ces journées, le Département a proposé l'envoi aux participants de documents relatifs au fond de prévention des expulsions. Vous les retrouverez ci-après.

[Fiche saisine du Fond de prévention des expulsions locatives \(FPEL\)](#)

[Fiche technique relative au FPEL](#)

## Calendrier

### L'agenda de l'Union départementale

L'UDCCAS est intégrée à de nombreux groupes de travail et instances au sein desquels elle relaye les problématiques de ses adhérents, les représente et défend leurs intérêts ainsi que ceux de leurs usagers. Elle rencontre également fréquemment les partenaires des CCAS/CIAS dont certains ont conventionné avec l'Union départementale.

Cette rubrique vous permet de suivre cette activité importante de notre Union.

#### 6 avril

Assemblée générale de France Alzheimer 62

#### 7 avril

Présidence de la Commission DALO

#### 21 avril

Comité technique FSL(Département)

#### 21 avril

Réunion de suivi sur l'accueil des réfugiés ukrainiens (DDETS)

#### 28 avril

Comité stratégique de réduction des inégalités de santé (ARS)

**3 mai**

Temps d'échanges avec l'Union départementale du Nord

**4 mai**

Atelier Logement dans le cadre de la refonte du pacte des solidarités (Département)

**10 mai**

Réunion sur l'habitat indigne (Département)

**12 mai**

Rencontre avec Maryse Cauwet, Vice-Présidente du Département en charge de l'autonomie et de la santé

**13 mai**

Rencontre avec Point Passerelle (Micro-crédit personnel)

**19 mai**

Comité technique FSL (Département)

**1er juin**

Réunion de la coordination régionale pour l'aide alimentaire (Etat)

**7 juin**

Comité de suivi Carsat (convention opérationnelle UDCCAS62/Carsat)

**16 juin**

Assemblée générale de l'UDCCAS à Neufchatel-Hardelot

**23 juin**

Comité plénier Carsat (convention cadre Carsat/ UDCCAS des Hauts de France)

**24 juin**

Comité technique FSL (Département)

**28 juin**

Comité départemental pour l'inclusion bancaire (Banque de France)

**29 juin**

Webinaire de présentation de l'offre « Vivons retraite » de la Carsat

## **La vie statutaire de l'Union départementale**

### **Retour sur l'Assemblée générale du 16 juin**

Après deux années de vie statutaire tenue en distanciel, notre Union a eu le grand bonheur de renouer cette année avec le présentiel. C'est la commune de Neufchâtel-Hardelot qui nous a accueilli et nous réitérons à Madame le Maire et à ses équipes nos plus sincères remerciements pour la sympathie de l'accueil et la qualité de l'organisation.

Au programme de cette journée, au-delà des traditionnels rapports (moral, d'activités et financier), les adhérents présents ont pu profiter d'un temps privilégié de rencontre avec nombre des partenaires de notre Union départementale et/ou des CCAS : des échanges riches, inspirants pour certains, qui nous ouvrent la voie de collaborations futures à construire. L'Union départementale a aussi souhaité proposer à l'occasion de cette assemblée générale des temps de travail de fond, sur les thèmes de la perte d'autonomie et de l'insertion.

Un grand merci aux intervenants qui ont accepté d'être à nos côtés, malgré la déception du peu de participants encore présents en milieu d'après-midi, nous ayant contraint à différer la seconde table-ronde. Occasion de saluer la grande compréhension dont ont su faire preuve nos collègues du Département et de rappeler aux adhérents que ces temps institutionnels mobilisent beaucoup de préparation et d'énergie et que nous comptons fortement sur leur implication au soutien de l'Union départementale et à son renforcement, dans l'intérêt des CCAS/CIAS/SIVOM eux-mêmes.

Cette assemblée générale fut aussi l'occasion de renouveler la convention de partenariat signée entre l'UDCCAS et l'Association Point Passerelle, soutenue au titre du mécénat du Crédit Agricole pour la mise en œuvre du micro-crédit personnel.

L'objet de la convention est principalement de mettre en relation Point Passerelle et les CCAS souhaitant s'engager dans la voie du micro-crédit et d'encadrer les relations qui s'établissent alors, qu'il s'agisse de la typologie des publics éligibles, des modalités du micro-crédit qui peut être accordé ou encore du rôle dévolu à chaque acteur dans le dispositif (CCAS, Point Passerelle, Crédit agricole).

[Téléchargez ici la convention UDCCAS/CIAS – Point passerelle](#)



## Représentation institutionnelle

Par arrêté du Président du Conseil départemental en date du 5 avril 2022, l'UDCCAS a été désignée comme membre de la commission consultative de retrait et de restriction d'agrément des accueillants familiaux, dans le collège des représentants des personnes âgées et des personnes handicapées

### A noter sur vos tablettes

#### L'Union départementale fête ses 20 ans !

19 octobre 2022 – Site du 9-9bis à Oignies à partir de 10h

Le programme détaillé vous sera adressé courant septembre  
(Temps institutionnel, déjeuner, visite du site, objet anniversaire)



L'UDCCAS 62 fête ses 20 ans

19 octobre 2022 au 9-9 bis Oignies

## Formation

La formation sur l'inclusion numérique, prévue initialement le 27 avril, mais reportée en raison de l'indisponibilité de l'intervenante, est reprogrammée au 18 novembre. Un rappel sera fait aux inscrits mais il reste encore quelques places disponibles pour ceux qui seraient intéressés.

Par ailleurs, l'UDCCAS avait proposé une session de formation/information à destination des vice-président(e)s de CCAS/CIAS sur le principe d'échanges autour du bilan des deux premières années de mandat. La date programmée en juin n'a pas mobilisé suffisamment de participants et une nouvelle date sera proposée à l'automne.

L'UDCCAS reste bien évidemment à l'écoute de vos besoins pour organiser localement des sessions de formation. N'hésitez pas à revenir vers nous !

Copyright © 2021 UDCCAS 62, Tous droits réservés  
Vous recevez cette lettre d'information car votre CCAS/CIAS adhère à l'UDCCAS 62 et/ou car vous vous êtes inscrits sur le site ou vous en avez fait la demande par mail.

Vous voulez modifier votre abonnement ?

Merci de nous adresser un mail à : [udccas62@gmail.com](mailto:udccas62@gmail.com)

Responsable de la publication et du traitement des données :  
Annie Adancourt, Présidente

RGPD - « Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné à l'Union départementale des CCAS du Pas de Calais – UDCCAS 62. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à [udccas62@gmail.com](mailto:udccas62@gmail.com). Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. ».



Vous pouvez également télécharger la lettre, les documents sur  
le site temporaire de l'UDCCAS 62  
<https://udccas62.wixsite.com/website>